
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1837.

Rapport fait par M. ISIDORE FALLON, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur BEGASSE.

GRANDE NATURALISATION.**MESSIEURS,**

Par requêtes des 28 décembre 1832 et 27 mars 1833, renouvelées par requête plus récente du 24 septembre 1835, le sieur Joseph Begasse, fabricant, domicilié à Liège, demande la grande naturalisation.

Il est né à Schleiden, le 7 décembre 1786, commune qui faisait partie du département de l'Ourthe, alors que la Belgique se trouvait réunie à la France, et qui passa à la Prusse par le traité de Vienne de 1814.

Le pétitionnaire allègue qu'il négligea de remplir les formalités nécessaires pour conserver la qualité de Belge, par la crainte d'abrégier les jours de ses père et mère, alors fort âgés, et dont la santé aurait pu se trouver compromise par un déplacement.

Il est venu s'établir à Liège, en 1827, où il a transporté son domicile et le siège de sa fortune, ayant érigé en cette ville une vaste fabrique de couvertures de laine et draps militaires qui occupe un grand nombre d'ouvriers

L'importation en Belgique de cet établissement est le titre qu'il invoque à l'appui de la demande en grande naturalisation.

Les renseignements recueillis, attestent que la fabrique du sieur Begasse est un établissement industriel important et prospère, mais ils n'indiquent pas que ce soit là, pour le pays, l'importation d'une industrie nouvelle ou perfectionnée. Ces renseignements sont au surplus très satisfaisants sur la vie privée et domestique du pétitionnaire, sur ses relations d'affaires, et sur sa conduite publique qui est celle d'un bon citoyen, ami de l'ordre et des lois.

Le président-rapporteur,

FALLON (ISIDORE).